

# Déclaration d'accessibilité

Établie le 4 février 2022.

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger s'engage à rendre son service accessible, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à **Application de Gestion Informatisée du Recrutement des Résidents (AGIRR)**.

## État de conformité

**Application de Gestion Informatisée du Recrutement des Résidents (AGIRR)** est **non conforme** avec le RGAA. Le site n'a encore pas été audité.

## Amélioration et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de l'Application de Gestion Informatisée du Recrutement des Résidents (AGIRR) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- E-mail : [contact.recrutement@aefe.fr](mailto:contact.recrutement@aefe.fr)
- Site Internet : [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)

## Voie de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant : vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Vous pouvez :

- Écrire un message au [Défenseur des droits](#)
- Contacter [le délégué du Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :  
Défenseur des droits  
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07